

Madame la Commissaire,

Même si nous avons été fortement occupés par les élections ces dernières semaines, au niveau mondial rien ne s'est arrêté.

Depuis des mois le Parlement européen, les gouvernements nationaux, les associations de vignerons, les vignerons indépendants s'inquiètent pour l'avenir du secteur du vin européen et la protection des indications géographiques viticoles sur internet dans le cadre de l'ouverture des noms de domaines ".vin" et ".wine". Une action devient urgente.

Pendant la réforme de la Politique Agricole Commune, le Parlement européen s'est battu pour s'assurer qu'il y ait un nouveau système d'autorisations de plantation, à partir du 1er janvier 2016 et jusqu'à 2030. Ces autorisations permettront de stabiliser les surfaces viticoles, dans la ligne de ce qui a été réalisé ces dernières années en limitant et améliorant la qualité de la production du vin européen. Cela permettra aux viticulteurs européens de faire des investissements de long terme essentiels.

Dans les négociations concernant la politique de promotion des produits agricoles, je me suis battue pour qu'un des objectifs de cette politique soit désormais de généraliser la connaissance et la reconnaissance des systèmes européens de qualité (IGP, AOP, STG, bio).

Je soutiens une position « offensive » en matière de vente des produits agricoles européens de qualité, notamment de la part de la Commission européenne dans le cadre des négociations sur le traité transatlantique pour protéger les noms AOC / IGP européens, prendre l'accord politique avec le Canada comme base, exiger une liste la plus complète possible de noms contrôlés et protégés de vins européens (et d'autres produits IGP). Je suis en faveur d'un libre-échange juste et équilibré respectant les règles clairement définies.

Pour cette raison, je partage pleinement les inquiétudes des associations comme la CNAOC (veuillez trouver leur lettre en pièce-jointe pour votre information) et vous demande de contester auprès de l'ICANN toute délégation des ".vin" et ".wine" sans garantie de protection des noms d'AOC et d'indications géographiques, qui représentent une valeur ajoutée importante pour les produits européens qui respectent des règles strictes et bien définies. Oui à l'ouverture des marchés électroniques, mais sur base d'une concurrence loyale et de la protection des droits de propriété intellectuelle.

Au moment où les citoyens ont montré leur désillusion concernant l'Europe, je compte sur vous pour défendre les intérêts des viticulteurs européens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire, l'expression de ma très haute considération.

Sylvie Goulard